



Saint-Prix, le 30 août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La COVID 19 rode toujours, espérons que sa propagation ralentisse avec la vaccination. En dépit de cette inquiétante menace, le retour du trafic aérien à son niveau courant est, bien sûr, l'objectif principal de toutes les compagnies et aéroports.

Nous n'ignorons pas que les millions de passagers qui se croisent dans les avions et les aéroports venant des quatre coins du globe, sont des vecteurs de maladies. Si le terme de hub, recouvre le principe de l'échange, il n'y a pas que les passagers et les marchandises qui en sont l'objet. C'est évidemment le cas depuis que les échanges commerciaux existent, mais le transport aérien est un accélérateur de transmission puissant.

Pour preuve, la vitesse avec laquelle la COVID 19 s'est répandue et les virologues ne sont pas très optimistes concernant les nouveaux virus ou variants qui ne manqueront pas d'apparaître. Qui peut garantir qu'à situation égale à celle d'avant la pandémie, le même scénario ne peut se reproduire ?

Selon plusieurs articles parus dans la presse, Le PDG d'ADP, Augustin de Romanet dit à RMC : « Au début du Covid, on a rétabli un contrôle quasi systématique des vols Schengen qui me semble-t-il n'est pas compatible avec une gestion fluide des personnes ». Augustin de Romanet discute, dit-il, avec « le ministère de l'Intérieur pour éviter que cet été ne soit une apocalypse de temps d'attente pour les passagers ».

Ce qui compte avant tout pour les entreprises de transport aérien, c'est de reprendre leur trafic et leurs profits comme avant la pandémie. La protection de la santé publique n'est pas leur première préoccupation.

C'est pourquoi nous nous inquiétons de savoir quelles mesures sont réellement mises en œuvre pour faire face aux risques futurs. Certains témoignages recueillis par la presse montrent, au contraire, que toutes les leçons n'ont pas été tirées de ce que nous avons vécu.

Un grand journal national titrait : « Alors que les autorités mettent en garde contre une reprise de l'épidémie de Covid-19 au cours de l'été en raison de la progression du variant Delta, l'entrée sur le territoire n'obéit pas aux mêmes règles pour tous »

Les pouvoirs publics ont-ils instauré les contrôles nécessaires, pour que toutes les mesures prophylactiques qui s'imposent le soient, pour nous préserver d'une nouvelle vague de contaminations ?

Les associations de protection de l'environnement attachées à diminuer les nuisances du transport aérien doivent être informées et consultées sur la mise en place des moyens de protection et de contrôle, et savoir à quel rythme le déploiement se fera, afin de pouvoir signaler tous les manquements.

L'état ne peut prendre en charge les dépenses de voyage de chacun. Tous les passagers doivent se faire tester dans les 24 h avant leur départ par des test PCR **à leur frais**. L'Etat protège la population sur les sols français **mais pas celle qui part en vacances à l'étranger !**

Contacts presse : Marcel BOYER (Président AREC Plaine de France) 06 81 80 00 66
Michel RIOTTOT (Président d'honneur FNE-IDF) 06 83 85 57 36